

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 juillet 2025 à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Étaient absents :

Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

Le maire, M. Jean-Marc Ménard déclare l'assemblée publique de consultation ouverte à 19h45.

146-07-2025 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 8 juillet 2025;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

2. Conséquences de l'adoption du règlement no 398-2025 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

Le conseil municipal explique les conséquences de l'adoption du règlement no 398-2025 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine.

De façon plus spécifique, l'objet de ce projet de règlement est, notamment :

D'autoriser, sous certaines conditions, les poulaillers urbains comme constructions accessoires aux usages résidentiels.

3. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire reçoit les questions du public.

147-07-2025 4. **Levée de l'assemblée publique de consultation**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h48.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire